

<http://www.icann.org/en/resources/compliance>

Table des matières¹

- [Mise à jour générale](#)
- [Mise à jour sur le programme d'audit](#)
- [Synthèse sur l'application de la loi et la gestion des réclamations](#)

Mise à jour générale

Mise à jour sur le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement 2013

Pendant que de nouvelles sections du RAA entrent en vigueur en janvier, l'équipe responsable de la conformité contractuelle a fini de mettre au point et de publier sur ICANN.ORG le reste des formulaires Web et leur matériel pédagogique associé (En savoir plus / Questions fréquentes).

Le personnel a modifié le formulaire Web du [service WHOIS](#), afin de tenir compte des réclamations dans trois domaines :

- format du Whois,
- non-respect par un bureau d'enregistrement des conventions de service en matière de WHOIS,
- suspension /suppression erronée d'un domaine en réponse à une vérification WHOIS.

Afin de tenir compte des plaintes relatives au non-respect des standards par les bureaux d'enregistrement, le personnel a ajouté un nouveau formulaire Web intitulé [standards du bureau d'enregistrement](#) dans la page consacrée aux plaintes. Ce formulaire Web permet à des individus ou à des organisations de signaler facilement :

- l'absence de données de contact pour signaler des abus ou l'absence d'enquêtes sur les abus signalés,
- la non-communication des processus de gestion du service client,
- tout défaut de mise en œuvre de DNSSEC, IDN ou IPv6,
- l'absence de déclaration concernant les droits d'auteur à un titulaire de nom de domaine potentiel.

¹ Cette mise à jour n'est fournie qu'à titre informatif. Veuillez ne pas agir sur la foi des informations contenues dans cette mise à jour pour tirer des conclusions ou prendre des décisions commerciales.

En outre, le personnel a fini une formation sur les nouveaux types de plaintes et l'impact de ceux-ci sur les types de plaintes existantes. Un impact majeur sur les plaintes existantes est lié à la nouvelle exigence selon laquelle les bureaux d'enregistrement sont tenus de suspendre ou d'annuler des domaines 15 jours après certaines plaintes relatives à l'inexactitude du WHOIS ou 15 jours après le constat de certaines défaillances.

Mise à jour sur la disponibilité du nouveau contrat de registre

En janvier, l'équipe a publié six nouveaux formulaires et leur matériel pédagogique associé (En savoir plus / Questions fréquentes) dans la section [Conformité des registres](#). Les nouveaux formulaires permettent à l'équipe de recevoir, de traiter et de gérer des signalements de non-conformité concernant des gTLD pré-2012 et post-2012, selon les cas. Un gTLD pré-2012 est un domaine générique de premier niveau qui a été délégué dans la zone racine en 2011 ou avant. Un gTLD post-2012 est un domaine générique de premier niveau qui a été délégué dans la zone racine en 2013 ou après.

Le formulaire Web relatif à l'[interdiction des caractères génériques \(redirection d'un domaine\)](#) et celui relatif à l'[accès au fichier de zone](#) s'appliquent aussi bien aux gTLD pré-2012 qu'aux gTLD post-2012.

Les formulaires Web relatifs aux [données de contact pour le signalement d'abus](#), au [code de conduite](#), aux [noms de domaine de second niveau réservés et bloqués](#) et aux [services de réclamation](#) s'appliquent uniquement aux gTLD post-2012.

Au cours du mois de janvier, l'équipe responsable de la conformité contractuelle a collaboré avec des opérateurs de registre de gTLD post-2012 grâce au [processus informel de résolution](#) afin de résoudre des problèmes liés à l'absence de dépôt de données, à la non présentation de rapports mensuels, au refus d'accès au fichier de zone, à la non fourniture par les opérateurs de registre ayant déclaré détenir une participation croisée avec des bureaux d'enregistrement ou des revendeurs d'une attestation de conformité avec le code de conduite et les résultats des évaluations internes, et au non blocage des noms de domaine de second niveau concernés par des problèmes de collision.

Mise à jour sur la deuxième année du programme d'audit

En janvier, l'équipe responsable de la conformité contractuelle a poursuivi l'examen complet des informations d'audit présentées. L'équipe a également assuré le suivi des trois bureaux d'enregistrement qui avaient reçu des avis d'infraction pour non fourniture d'informations d'audit au cours de l'étape de demande d'informations (RFI). Deux bureaux d'enregistrement ont remédié au manquement et pour le troisième bureau, l'avis d'infraction a conduit à la rupture du contrat. Merci de consulter le tableau de synthèse ci-dessous pour connaître les détails de l'activité des services d'application de la loi.

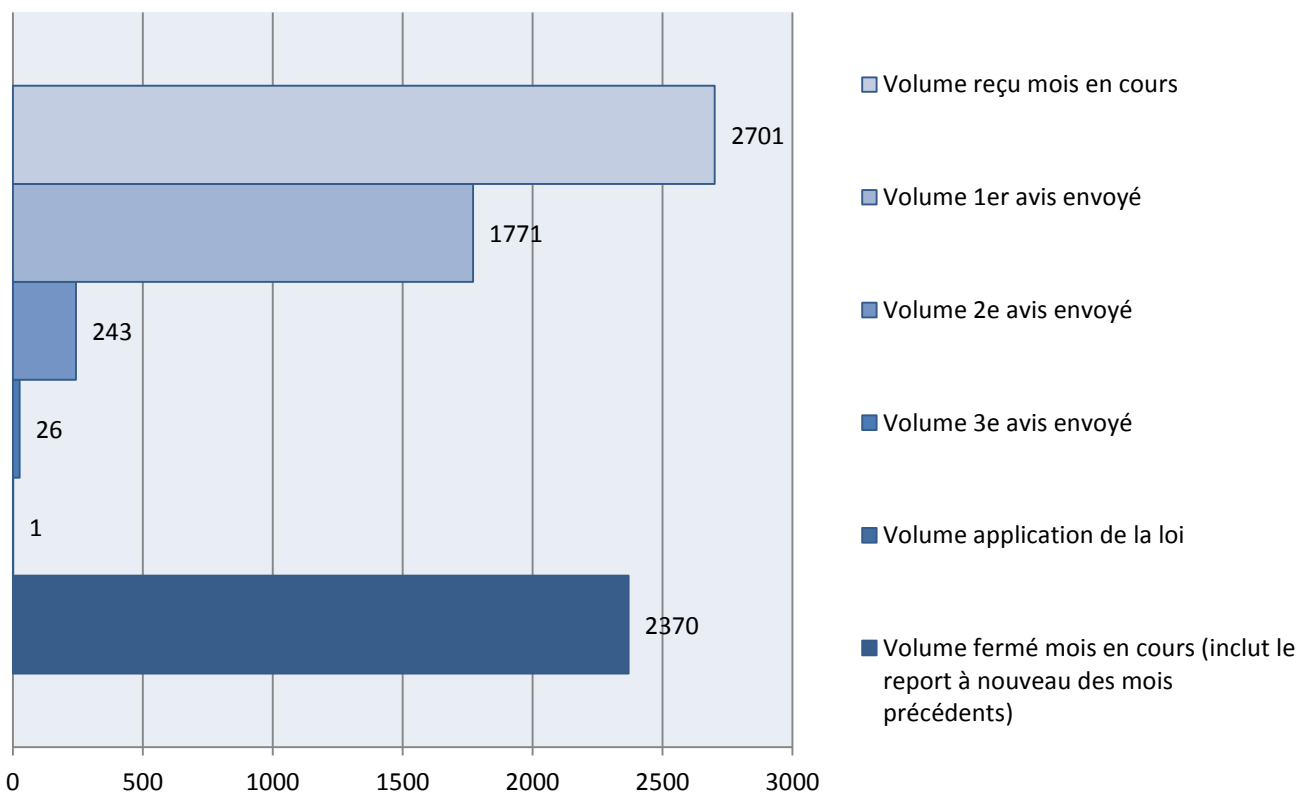
Merci d'envoyer vos questions à ComplianceAudit@icann.org

Dates clé du programme d'audit								
Début								Fin
Étape de notification avant l'audit	Demande d'informations			Étape d'audit		Étape de rapport		Étape de remédiation
	1 ^{er} avis	2 ^e avis	3 ^e avis	Début	Fin	Début	Fin	
1 ^e oct. 2013	14 oct. 2013	4 nov. 2013	11 nov. 2013	2 déc. 2013	7 mars 2014	10 mars 2014	24 mars 2014	25 mars – 5 mai 2014

Pour plus d'informations sur la mise à jour des activités d'application de la loi, veuillez vous rendre sur <http://www.icann.org/en/resources/compliance/notices>.

Synthèse sur l'application de la loi et la gestion des réclamations

Volume de plaintes par cycle de notification Janvier 2014



- **Volume reçu mois en cours** = tickets envoyés pendant le mois en cours
- **Volume 1e avis envoyé** = nombre de tickets dont le premier avis a été envoyé pendant le mois en cours
- **Volume 2e avis envoyé** = nombre de tickets dont le deuxième avis a été envoyé pendant le mois en cours
- **Volume 3e avis envoyé** = nombre de tickets dont le troisième avis a été envoyé pendant le mois en cours
- **Volume exécutions** = nombre d'avis d'exécution envoyés pendant le mois en cours
- **Volume fermé** = nombre de tickets fermés pendant le mois en cours

ACTIVITÉ D'APPLICATION DE LA LOI pour JANVIER 2014						
DATE ENVOI	ÉCHEANCE	BUREAU D'ENREGISTREMENT	IANA ID	TYPE D'AVIS	STATUT :	MOTIFS DE L'AVIS D'INFRACTION
30 janv.14		Asadal Inc	632	Résiliation		Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
MISE À JOUR- APPLICATION DE LA LOI des MOIS PRÉCÉDENTS						
22 nov. 13	17 déc. 13	21Company, Inc. dba 21-domain.com	897	Manquement	Période de remédiation étendue jusqu'au 10 janvier 2014 ; Remédié	Répondre aux audits (RAA 3.14)
						Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
22 nov. 13	17 déc. 13	Asadal Inc	632	Manquement	Période de remédiation étendue jusqu'au 20 janvier 2014 ; <i>Montée en puissance jusqu'à résiliation</i>	Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
						Régler les frais d'accréditation (RAA 3.9)
5 déc. 13	2 janv. 14	Jetpack Domains, Inc	1015	Manquement	Période de remédiation étendue jusqu'au 13 janvier 2014 ; Remédié	Répondre aux audits (RAA 3.14)
						Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
16 déc 13	13 janv. 14	BRANDON GRAY INTERNET SERVICES INC. (dba "NameJuice.com")	636	Manquement	Résolu	Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)

Pour plus d'informations actualisées, veuillez vous rendre sur <http://www.icann.org/en/resources/compliance/notices>.